

N° 1409-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 7 janvier 2021

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs (CAP / DRH)

**PJ** : un projet d'arrêté

**REFERENCES** : - article 2 de la délibération n° 135 du 21 août 1990 ;  
- arrêté n° 2399-2020/ARR/SG du 24 août 2020 portant création du comité d'information et de concertation de Gouaro – Deva (CICGD) ;  
- arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

### **1 - Comité d'information et de concertation de Gouaro – Deva (CICGD – art. 58-2 à créer)**

Le CICGD a été créé par l'arrêté n° 2399-2020/ARR/SG du 24 août 2020 (en fond de dossier).

L'article 2 en décrit la composition complète, par le biais de différents collèges : institutions et administrations, exploitants, autorités coutumières et GDPL, et société civile.

En outre, il est indiqué que le président de l'assemblée de la province Sud, *ou son représentant*, préside les séances du comité. Il est donc proposé de désigner un représentant de la présidente afin de siéger au collège des institutions et administrations (voir le tableau synthétique ci-dessous).

### **2 - Commission administrative paritaire (CAP – art. 97)**

Il est demandé par la direction des Ressources Humaines (DRH) de supprimer la partie « *domaine de l'enseignement* », et d'ajouter cinq suppléants aux trois suppléantes déjà désignées (voir le tableau synthétique ci-dessous). Afin d'harmoniser la rédaction, il convient également de préciser la fonction de secrétaire général de M. Pannier.

Organisme et article de l'arrêté à modifier	Désignations actuelle	Désignations à opérer
---	-----------------------	-----------------------

<b>Comité d'information et de concertation de Gouaro – Deva (CICGD – article 58-2 à créer)</b>	-	- M. Gil BRIAL
<b>Commission administrative paritaire (CAP) Art. 97</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Nicolas PANNIER, titulaire ;</li> <li>- Mme Marie-Ange MORVAN, directrice des ressources humaines de la province Sud, 1<sup>ère</sup> suppléante ;</li> <li>- Mme Mélyssa JULIA, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (SDCCRS), 2<sup>ème</sup> suppléante ;</li> <li>- Mme Cindy HONS, responsable du bureau de la gestion collective, 3<sup>ème</sup> suppléante.</li> <li>- Domaine enseignement : <i>à supprimer</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Nicolas Pannier, <b>secrétaire général de la province Sud</b>, titulaire ;</li> <li>- M. Christophe VITTORI, chef du service de la gestion du personnel et de la rémunération, 4<sup>ème</sup> suppléant ;</li> <li>- M. Rodolphe CAUDEN, chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention, 5<sup>ème</sup> suppléant ;</li> <li>- Mme Christel BERGER, directrice adjointe de l'éducation de la province Sud, 6<sup>ème</sup> suppléante ;</li> <li>- Mme Christèle BOSSERELLE, chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation de la province Sud, 7<sup>ème</sup> suppléante ;</li> <li>- Mme Amanda BLANQUET, adjointe au chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation de la province Sud, 8<sup>ème</sup> suppléante.</li> </ul>

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.